



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité

Bureau des élections et des associations  
Affaire suivie par M. Christophe PUCHOIS  
03 21 21 21 54  
christophe.puchois@pas-de-calais.gouv.fr

ARRAS, le 30 mai 2023

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les maires  
En communication  
à Mesdames et Messieurs les sous-préfets  
à Monsieur le président de l'association des maires et  
des présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais  
et à Monsieur le président de l'association  
des maires ruraux du Pas-de-Calais

**OBJET : Renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales.**

**REF :**

- Loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;
- Articles L.19 et R.7 du code électoral.

**P. J. : Tableau à compléter.**

A la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, les membres des commissions de contrôle municipales des listes électorales ont été nommés par arrêté préfectoral.

Les membres de ces commissions sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Je vais procéder en juillet 2023 à une nouvelle nomination des membres de ces commissions.

Les membres sortants de ces commissions seront renommés automatiquement pour une période de trois ans.

Les communes concernées par des changements dans la composition de leur commission (démission de membres, décès, élection municipale partielle ou complémentaire, etc...), m'adresseront pour le **17 juillet 2023 au plus tard**, le tableau ci-joint complété via les boîtes fonctionnelles élections du ressort des communes et précisées ci-après :



| Ressort des communes                | Adresse de la boîte fonctionnelle             |
|-------------------------------------|---|
| Arrondissement d'Arras              | pref-elections@pas-de-calais.gouv.fr          |
| Arrondissement de Béthune           | sp-elections-bethune@pas-de-calais.gouv.fr    |
| Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer  | sp-elections-boulogne@pas-de-calais.gouv.fr   |
| Arrondissement de Calais            | sp-elections-calais@pas-de-calais.gouv.fr     |
| Arrondissement de Lens              | sp-elections-lens@pas-de-calais.gouv.fr       |
| Arrondissement de Montreuil-Sur-Mer | sp-elections-montreuil@pas-de-calais.gouv.fr  |
| Arrondissement de Saint-Omer        | sp-elections-saint-omer@pas-de-calais.gouv.fr |

Je précise pour les communes de moins de 1 000 habitants et les communes de 1 000 habitants n'ayant qu'une seule liste au conseil municipal et concernées par une modification de leur commission :

- que le délégué de Justice doit préalablement être désigné par le président du tribunal judiciaire de votre ressort, après proposition par vos soins de trois candidats ;
- que le délégué de l'administration doit préalablement être désigné par le sous-préfet de ressort de votre commune, après proposition par vos soins de trois candidats.

Je prendrai ensuite, par arrondissement, des arrêtés recensant l'ensemble des membres des commissions de contrôle.

Je rappelle par ailleurs que ces commissions de contrôle doivent se réunir au moins une fois par an, et en tout état de cause, avant chaque élection (entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour précédant le premier tour de scrutin).

\*\*\*

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

*Bien à vous*

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

  
Christophe MARX

**Ce tableau ne doit être complété que si votre commission fait l'objet de modification dans sa composition**

COMMUNE :

ARRONDISSEMENT :

| Communes de moins de 1 000 habitants     |     |                 |
|--|-----|-----------------|
|  | NOM | PRENOM          |
|  |     | Adresse postale |
| Conseiller municipal                     |     |                 |
| Délégué de Justice                       |     |                 |
| Délégué de l'Administration (Préfecture) |     |                 |

| Communes de 1 000 habitants et plus       |     |                 |
|---|-----|-----------------|
|   | NOM | PRENOM          |
|   |     | Adresse postale |
| Conseiller municipal (liste majoritaire)  |     |                 |
| Conseiller municipal (liste majoritaire)  |     |                 |
| Conseiller municipal (liste majoritaire)  |     |                 |
| Conseiller municipal (liste d'opposition) |     |                 |
| Conseiller municipal (liste d'opposition) |     |                 |